



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Femme, de la Famille
et de l'Enfance

*Rapport de présentation
du projet de budget 2015
du MFFE*

Assemblée Nationale

Octobre 2014



P.O.ND
REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



MINISTERE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

Objet : Projet de budget 2015

**Monsieur le Président,
Honorables députés,**

A l'entame de mon propos, je voudrais exprimer tout le plaisir que j'ai, en me retrouvant au sein de votre auguste assemblée pour présenter le rapport du projet de budget de mon département et remercier en même temps les honorables députés.

Ce sera également pour moi un moment privilégié de partager avec vous les priorités émanant des projets et programmes mis en place selon la vision du Chef de l'Etat, son Excellence, **Macky SALL**, à travers le Plan Sénégal Emergent.

Pour l'exercice 2015, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance disposait d'une enveloppe prévisionnelle indicative arrêtée à la somme de **6 619 069 865 francs CFA**.

Cependant, ce montant a connu une légère hausse après modulation des services techniques du Ministère des finances concernant les crédits d'investissement. En effet, si le Titre 5 a connu une baisse de **353 205 000 fr cfa**, le Titre 6 en revanche a été modulé à la hausse de **531 775 000 fr cfa** par rapport à l'enveloppe initiale. De ce fait, le projet de loi de finances pour l'année 2015 du département, hors dépenses personnel s'élève en définitive à **6 689 069 865 francs cfa**.

✓ Dépenses de personnel :

- **Titre 2 : 1 191 672 300 francs cfa ;**

✓ crédit de fonctionnement hors personnel: 1 619 069 865 francs CFA ;

- titre 3 : dépenses de fonctionnement 522 575 865 francs CFA ;

- titre 4 : dépenses de transferts courants 1 096 494 000 francs CFA ;

✓ crédits d'investissement : 5 070 000 000 francs cfa.

- Titre 5 : Dépenses en Capital 2 011 200 000 francs cfa ;

- Titre 6 : Transfert en Capital 3 058 800 000 francs cfa ;

❖ **Total Section 58 : 7 880 742 165 francs cfa**

A l'analyse comparative, il ressort que l'enveloppe octroyée au département est fortement en baisse par rapport au budget de 2014 (**9.406.812.000 francs CFA**) avec une diminution de **2.717.743.000 francs CFA** en valeur absolue et de **28,89%** en valeur relative, compte non tenue des dépenses de personnel. Cette baisse, selon la lettre de préparation du budget du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan trouve essentiellement son fondement dans la nécessité d'allouer des crédits faux projets inclus dans le Programme d'actions prioritaires du Programme Sénégal Emergent.

Cependant, il sied pour nous d'attirer l'attention des honorables députés sur les défis auxquels le département est confronté ; eu égard à ses missions complexes et variées d'amélioration des conditions de vie des familles et des communautés, de promotion de la femme, de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes, d'intégration du genre dans les actions et programme de développement, de respect des droits fondamentaux des enfants et des groupes vulnérables ainsi que de leur protection, de lutte contre la pauvreté, de renforcement de l'Entreprenariat féminin, de la micro finance et de promotion de l'économie solidaire.

Ces missions, faut t-il le rappeler, trouvent leur enracinement dans le P.S.E qui constitue désormais le document de référence des politiques publiques notamment en son axe 1 : transformation structurelle de l'économie et de la croissance à travers le point 3-1-2 : Economie sociale et solidaire mais aussi et surtout en son axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et sécurité au point 3-3-3 : Promotion de l'Équité et de l'Égalité de genre.

En effet, selon ce dernier point, « il importe d'assurer une plus grande coordination dans la mise en œuvre des politiques liées au genre, en particulier la protection des droits humains et l'éradication de la violence faite aux femmes et aux enfants.

Le PSE prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes dans toutes ses composantes, suivant une approche intégrée. Dans ce domaine, l'objectif stratégique consiste à autonomiser et à promouvoir la femme, à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales à intégrer le genre dans les politiques publiques, l'amélioration du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille ainsi que le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales ».

En définitive, il est opportun, eu égard à ce qui précède, d'allouer au Département les moyens sine qua non pour l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés dans le cadre du Programme Sénégal Emergent.

I. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement concernent, d'une part, les dépenses du personnel et d'autre part, les dépenses hors personnel.

a. Titre 2 : Les dépenses de personnel

Contrairement à l'exercice précédent, le département a accueilli plusieurs agents issus soit de détachement, soit de recrutement de la fonction publique principalement composés d'agents d'appui et de cadres sortant de l'Ecole Nationale d'Administration pour renforcer les équipes techniques.

Ainsi, l'effectif du personnel du département (services centraux et déconcentrés) passe de 267 en 2014 à 293 agents en 2015

Eu égard à cela, les dépenses en personnel du Ministère vont connaître une hausse par rapport au budget de 2014. Les dépenses en personnel passent de 1 132 229 240 en 2014 à 1 191 672 300 francs cfa ; soit une augmentation de 59 443 060 francs cfa.

b. Titre 3 & 4 : Les dépenses de fonctionnement

Comparativement à l'enveloppe de l'exercice précédent, les dépenses liées au fonctionnement hors personnel ont considérablement baissé. En effet, l'enveloppe allouée pour les dépenses de fonctionnement hors personnel est estimée à **1 619 069 865 francs cfa** répartie comme suit :

- ❖ Titre 3 dépenses de fonctionnement hors personnel : **522 575 865 francs cfa ;**
- ❖ Titre 4 dépenses de transfert courant : **1 096 494 000 francs cfa ;**

Par rapport à la gestion **2014**, les crédits de fonctionnement hors personnel ont baissé d'un montant de **487 742 135 francs cfa** en valeur absolue soit **48%** en valeur relative. Cette tendance générale à la baisse des budgets de fonctionnement est commune à tous les ministères et s'explique par les nouvelles orientations de la politique gouvernementale. Ainsi, elle affectera significativement l'atteinte des objectifs assignés au secteur.

Par ailleurs, il sied de préciser que, pour le titre 4 de dépenses de transfert courant, le montant des services votés en 2014 a été reconduite ; soit un montant global de **1 096 494 000 francs cfa**.

II. LES DEPENSES PERMANENTES

a. Téléphone

Cette rubrique concerne trois éléments inhérents aux moyens de communication : les lignes mobiles, les lignes fixes et l'internet.

Le coût global des factures varie en fonction du rythme de consommation des agents par rapport au forfait fixé pour les trois catégories de produits ou services téléphoniques. Au regard des factures reçu de nos différents services, les coûts sont variables en fonction des besoins de communication pour les activités qui sont déroulés.

b. Electricité

A l'instar des factures de téléphonie, les factures d'électricité sont variables en fonction de la taille de la direction et des équipements utilisés.

c. Eau

En ce qui concerne les factures d'eau, nos différents services ont attiré notre attention sur le fait que, soit, ils ne reçoivent pas des factures de la Sénégalaise Des Eaux, soit il est conclu dans le bail que le bailleur prenait en charge ces dépenses, soit les factures étaient dans l'indivision des charges locatives de l'immeuble.

III. LES CREDITS D'INVESTISSEMENT

a. Titre 5 Les dépenses en capital

Le budget d'investissement a connu une baisse considérable. Il passe pour le Titre 5 de 4 304 600 000 francs cfa en 2014 à 2 011 200 000 francs cfa en prévision 2015, soit une baisse de 2 293 400 000 francs cfa. Cette baisse enregistrée va avoir un impact négatif sur le plan social surtout avec les engagements en cours. Sans doute, il faut rappeler la place qu'occupe la politique sociale dans la politique du gouvernement avec les programmes destinés à réduire la pauvreté par des actions appliquées aux couches vulnérables.

Néanmoins, un effort certain a été fait pour maintenir les montants des contreparties étatiques aux projets financés sur ressources extérieures conformément à la lettre de préparation du budget transmise par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

b. Titre 6 Les dépenses de transfert en capital

Contrairement aux autres rubriques du budget prévisionnel de 2015, le Titre 6 relatif aux dépenses de transfert en capital a été légèrement revu à la hausse. En effet, le budget alloué durant la gestion 2014 était estimé à **2 995 400 000 francs cfa** contre un budget prévisionnel de **3 058 800 000 francs cfa** pour l'exercice 2015, soit une hausse **63 400 000 francs cfa**.

M. le Président,

Honorables députés,

Telle est l'économie du projet de budget 2015 de mon département.

Je vous remercie de votre aimable attention.